

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES :
 Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2023

Présenté par (1) Le Christian BOURILLON Président,
 A Chevillon-sur-Huillard le 03/04/2023
 (1) Le Christian BOURILLON Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Chevillon-sur-Huillard, le 03/04/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

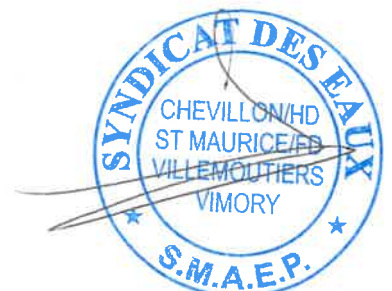


M BIHOREAU Patrice	
M BLANCHE Noël	
M BOURILLON Christian	
M CAUDE Julien	
M DUMAS Denis	
M LANCELOT Gérard	
M LELIEVRE Gérard	
M MASSON Christophe	Absent excusé
M THIERRY Alain	
M THILLOU Davy	
Mme BASCOP Valérie	
Mme BURGEVIN Christiane	

Certifié exécutoire par (1) Le Christian BOURILLON Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 06/04/2023, et de la publication le 07/04/2023

A Chevillon-sur-Huillard, le 03/04/2023

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Extrait du registre des délibérations

RÉUNION DU 3 AVRIL 2023

L'an Deux mil vingt-trois, le 3 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 27 Mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : Mme BASCOP V.

MM. BIHOREAU P.-BLANCHE N.- DUMAS D.- LANCELOT G.
LELIÈVRE G. - THIERRY A.- THILLOU D.

Absents excusés : Mme BURGEVIN C. (*ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.*)
M. CAUDE J. (*ayant donné pouvoir à M. BOURILLON C.*)
M. MASSON C.

Secrétaire de séance : M. THILLOU D.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 (D11)

Monsieur Le Président a présenté à l'assemblée le projet du Budget Primitif 2023, qui a été adopté à l'unanimité et voté à main levée, avec 11 suffrages exprimés dont 11 voix *Pour*, 0 voix *Contre* et 0 *Abstention*, pour les montants cumulés ci-après :

	RECETTES	DÉPENSES
<u>Section EXPLOITATION</u>	480 516.12 €	480 516.12 €
<u>Section INVESTISSEMENT</u>	685 813.55 €	685 813.55 €
	=====	=====
TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET	1 166 329.67 €	1 166 329.67 €

Après délibération, le Conseil Syndical CONFIRME l'adoption du Budget Primitif 2023 dans son intégralité, voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022, après le vote du compte administratif 2022.

Pour copie conforme

Le Président

Christian BOURILLON

